

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

---

En exercice :	55
Présents :	49
Absents :	6
Absents AVEC pouvoir	6
Absents SANS pouvoir	0

---

**Etaient présents :** M. Gérard DAUDET - Président

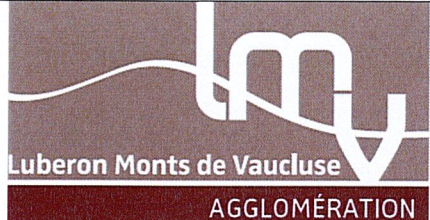
Mme ABRAN Daisy	Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	Mme MONTENOIS Isabelle
Mme AUDIBERT Danièle	M. FONTANARAVA Eric	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	M. FREDIN Grégory	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BLANC Gérard	M. GUILLOT Philippe	Mme PONCE Ondine
M. BLANES Patrick	Mme HAQUET Sonia	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOËS Fabrice	Mme JAUFFRET Sylvie	M. SILVESTRE Claude
Mme COLOMBO Dominique	Mme JOANNY Monique	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. JUSTINESY Gérard	Mme STELLA Aurore
Mme CRESP Delphine	M. KITAEFF Richard	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. DALVERNY Bernard	M. LAFFORGUE David	M. TERANNE Pascal
M. DAUDET Gérard	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme DAUPHIN Mathilde	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme DECHER Martine	Mme MARTIN Bénédicte	M. VOLLAIRE Olivier
M. DERRIVE Eric	M. MAUREL Frédéric	
Mme DOSSART Amandine	Mme MILESI Véronique	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme AUZANOT Bénédicte	ayant donné pouvoir à M. TOUACHE Thierry
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme FASSETTA Véronique	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme LECAUDEY Aurélie	ayant donné pouvoir à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme TABOULET Philippe	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine

**Secrétaire de séance :**

Mme DAUPHIN Mathilde

	République française <span style="float: right;">2026/ ...</span> Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 avril 2026

N° 2026-033	<b>AFFAIRES GENERALES</b> – Création et composition de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le code général des impôts et notamment l’article 1609 nonies C ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse, modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020.*

La Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) procède à l’évaluation de la charge financière des compétences transférées par les communes membres à la communauté d’agglomération afin de permettre un juste calcul de l’attribution de compensation. Elle dispose de neuf mois à compter de la date du transfert pour rendre son rapport définitif d’évaluation des charges transférées et qui sera soumis à chaque conseil municipal.

La CLECT est créée par l’organe délibérant de l’établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est indépendante et composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d’au moins un représentant.

La qualité de ces représentants ne fait pas l’objet de dispositions particulières. Un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein de l’organe délibérant de l’Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et à la commission d’évaluation des charges.

La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d’absence ou d’empêchement, il est remplacé par le Vice-Président.

Il est proposé de fixer le nombre de représentants par commune au sein de cette commission à deux (2) représentants pour la ville Cavaillon et un (1) représentant pour les autres communes membres soit une commission de 17 membres.

Chacune de ces communes sera donc appelée à désigner au sein de son conseil municipal son ou ses représentants à la CLECT.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **CREE** une Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées entre la communauté d’agglomération LMV et ses communes membres pour la durée du mandat ;
- **FIXE** le nombre de membres de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées à 17 dont 2 pour la commune de Cavaillon et 1 membre pour les 15 autres communes membres ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

**Mathilde DAUPHIN**



Cavaillon, le 10 avril 2026

Le Président,

**Gérard DAUDET**



